



## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

6 NOV. 1980

30

Séance ordinaire du Six Novembre Mil Neuf Cent Quatre Vingt,  
L'an Mil Neuf Cent Quatre Vingt, le Six Novembre à Vingt Heures  
Quarante Cinq,  
Le Conseil Municipal légalement convoqué le 28 Octobre 1980,  
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence  
de Monsieur Jean-Jacques ROBERT.

ÉTAIENT PRESENTS : MM. Jean-Jacques ROBERT Maire - CHAMPAGNE -  
VIOLETTE - Mme BLIN - Maires-Adjoints - MM. LACLAU - LEBORGNE -  
GENNATAS - MONIER - GILLES - DUMAS - BOURIOT - GARRO - DENEUX -  
BACA - Melle ARCHENault - Mme MINSSIEUX - MM. NICE - FRANCO.

POUVOIR : M. GUILLAUMET à M. ROBERT.

ABSENTS EXCUSES : MM. LEON - PERTIN - CORAS - EXCOFFIER.

Secrétaire de Séance : M. CHAMPAGNE

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

6 NOV. 1980

Après lecture, quelques rectifications étant faites, le Procès Verbal de la dernière séance est adopté.

IMMEUBLE ADMINISTRATIF DE LA RUE DE LA CROIX BOISSEE

Monsieur ROBERT, demande à Monsieur CARPENTIER, Architecte du Cabinet de Jorge PAZ, de présenter le projet d'aménagement de l'immeuble administratif Rue de la Croix Boissée.

Monsieur CARPENTIER s'exécute, et à la demande de certains Conseillers, des variantes seront étudiées, notamment en ce qui concerne la couverture (ardoises-tuiles plates), la fermeture d'entrée sur Rue, les fenêtres sur Rue.

LE CONSEIL

Après discussion et à l'unanimité,

Donne son accord pour que la demande de permis de construire soit transmise avec avis favorable aux Services de la D.D.E., tel que le dossier est présenté, les choix qui pourraient être faits, ne modifiant pas la structure même du bâtiment,

Autorise le Maire à signer la Convention d'Architecte pour l'aménagement de cet immeuble,

Dit que la dépense sera financée par imputation de Crédits ouverts au Chapitre 900 du Budget de l'Exercice en cours.

LOCATION DE BATIMENT RUE DU PETIT MENNECY

Monsieur VIOLETTE fait part de la possibilité qui est offerte à la Ville de MENNECY de louer les Bâtiments du 4 Rue du Petit Mennecy, 600 m<sup>2</sup> de hangars, garages et petit bureau. Cet ensemble permettrait de centraliser le garage de véhicules municipaux, ainsi que les matériels et mobiliers utilisés par les Services de Voirie et de Bâtiments (Matériel de Fêtes-Panneaux électoraux) et installer des ateliers de peinture, du bois et petite mécanique. Les locaux de l'Orangerie devant être utilisés pour permettre la réalisation des travaux d'aménagement que nous avons précédemment votés, ce nouvel ensemble serait de la plus grande utilité.

D'autre part, le local "BRASSARD" sera mis à la disposition de "MENNECY ANIMATION" pour l'entrepôt de son matériel de Fête.

Maitre GILLES, informe le Conseil qu'un bail de 5 ans pourrait être signé et le loyer initial fixé à 4 200 Frs. par mois. Il fait remarquer d'autre part, qu'un crédit de 50 000 Frs. avait été inscrit au Budget pour transfert du hanger situé Avenue Charles de Gaulle sur la propriété de la Ville, Rue des Châtries, et qu'en conséquence, ce travail ne serait plus à faire et ce crédit pourrait être annulé.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Donne son accord pour la réalisation de cette opération,

Autorise le Maire ou son Adjoint à signer le bail à intervenir avec le Propriétaire,

.../...



## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

6 NOV. 1980

2

Autorise également le Maire à signer la Police d'Assurance Incendie Responsabilité Civile et Recours des Voisins, à établir avec la Compagnie l'Urbaine et Phénix Espagnol pour la garantie de ces Bâtiments,

Décide d'annuler le crédit de 50 000 Frs. qui avait été ouvert au Budget Primitif 1980.

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Supplémentaire 1980.

O O  
O

CREATION D'UN ATELIER POUR HANDICAPES

Monsieur LEBORGNE fait part de la lettre reçue de l'Association COUDRAY-MONTPENSIER, relative à l'aménagement d'un atelier de peinture dans le petit bâtiment communal de l'Avenue de Paris. Cet atelier serait nécessaire pour la bonne utilisation de l'équipe encadrée d'handicapés pendant les périodes de mauvais temps.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Donne son accord pour cette installation.

O O  
O

TRAVAUX DE L'ORANGERIE

Monsieur CHAMPAGNE fait le bilan du programme de travaux de l'Orangerie tel qu'il ressort après le dépôt par Monsieur DELAUNAY, Architecte des Bâtiments de France, de l'ensemble des Marchés

- Total des Travaux H.T.	5 096 985.-
- " " " T.T.C.	5 994 055.-
- Honoraires d'Architecte H.T.	510 208.-
- " " " " T.T.C.	600 025.-
- Total H.T.	5 607 193.-
- " T.T.C.	6 594 080.-
Crédit inscrit en Dépense au Budget	4 075 000.-
et en Recette :	
2 476 000.-	Emprunt
1 559 000.-	Subvention de la Région
40 000.-	" du Département

Total 4 075 000.-

Ce qui fait ressortir une insuffisance de 2 519 060.-  
A cette somme devront s'ajouter les frais de branchements  
(Eau-Gaz-Electricité).

.../...

6 NOV. 1980

33

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
La subvention de la Région pour le Centre se trouve majorée et sur la même base, on peut escompter une majoration de 734 643 Frs. ce qui nécessiterait un emprunt complémentaire de 1 784 000 Frs. Il est à noter cependant qu'une somme de 1 000 000 Frs. environ sera récupérée au titre de la T.V.A., et ce à partir de 1983.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

Prend acte de la décision qui vient de lui être faite,

Et sollicite de la Région une Subvention complémentaire,

Demande, toutefois, que les travaux soient exécutés par tranches successives, dans la mesure où le financement est assuré.

O O  
O

PRIME AU PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur CHAMPAGNE donne lecture d'une lettre de Monsieur le Préfet invitant les Conseillers Municipaux à attribuer au Personnel auxiliaire la prime allouée au Personnel titulaire, en application du Décret N° 80 680 en date du 3 Septembre 1980.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité.

Décide de faire application au Personnel non titulaire des avantages accordés au Personnel titulaire par le texte cité en référence.

O O  
O

C.M.L.C. : EAU -ELECTRICITE

Le Maire expose au Conseil que les travaux de Construction du Bâtiment destiné au Centre Municipal de Loisirs et Culture se poursuivent, et qu'il y a lieu de procéder à son alimentation en eau et à la mise en place d'un poteau d'incendie, assurant la sécurité du Bâtiment et du quartier.

Il fait part également des propositions établies par la Société Lyonnaise des Eaux, concessionnaire du Service pour la réalisation de cet ensemble.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Adopte la proposition qui lui est faite,

Autorise le Maire à signer le Marché à intervenir avec la Société Lyonnaise des Eaux, 51 Avenue de Sénart à MONTGERON - 91230, pour la somme de T.T.C. 67 688 Frs.77 Frs., étant entendu que la facturation sera faite en fonction des longueurs réellement posées et des quantités de matériaux mis en oeuvre.

Dit que cette dépense sera financée par prélèvement des Crédits à ouvrir à cet effet au Chapitre 903 du Budget Supplémentaire



## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

6 NOV. 1980

34

1) - PLANNING - En Annexe

2) - ENCADREMENT :

- 4 Moniteurs seront affectés par séjour.
- 1 Infirmière diplômée encadrera chaque séjour à ONNION. Un contrat sera passé avec "Les Infirmières de FRANCE".
- 1 Assistance Sanitaire assurera également chaque séjour.

3) - COURS DE SKIS :

Ils sont donnés par les Moniteurs de l'Ecole de Ski Français, à raison de deux Moniteurs par Classe. Une Convention sera signée avec l'Etablissement.

Les skis et chaussures seront loués à la Maison NICOUUD pour le séjour à ONNION.

4) - SORTIES :

Deux sorties par séjour. La Direction de la classe fera son choix et traitera directement le Transport.

5) - TRANSPORTS :

Une Convention avec le Transporteur réglera les modalités. De plus, il sera traité le Transport des enfants avec la Société Annemassienne de Transports 74300 CLUSES, de l'Etablissement d'ONNION au bas du télésiège, afin d'éviter l'utilisation des télésièges, compte tenu de la nouvelle réglementation applicable à ces moyens de transport.

6) - REMUNERATION :

Les Moniteurs et Assistance Sanitaire percevront un salaire brut de 1 700 Frs. par séjour.

Les enseignants percevront l'indemnité réglementaire applicable en la matière à savoir : (10 Frs. X Nbre de Jours) + (230 % du S.M.I.C.) X Nbre de Jours - (2 X S.M.I.C. X Nbre de Jours).

7) - SEJOURS :

Autorise à traiter les séjours à ONNION avec Messieurs CHEVRIER Frères - "l'Accheil Savoyard" 74490 ONNION, les séjours à LAMOURA étant aux conditions des Syndicats d'exploitation de ce Centre de Vacances.

Adresse ses remerciements aux enseignants qui participent spontanément à ces Classes de Neige.

Dit que les dépenses seront financées par imputation des Crédits ouverts à cet effet au Chapitre 944 du Budget de l'Exercice en cours.

### INSONORISATION DE LA CANTINE MATERNELLE VERVILLE

Monsieur ROBERT demande où en est l'Affaire de l'insonorisation de la Salle de Restaurant Municipal à l'Ecole Maternelle Verville ? Monsieur PIROT, Directeur des Services Techniques, précise que des dalles ont été livrées, mais que l'étude qu'il a faite, il semble que la quantité de dalles est insuffisante et qu'il n'a de plus, aucune directive de montage, où la colle où autre matériaux de fixation.

Monsieur GENNATAS explique qu'il n'y a besoin que d'une dalle par m<sup>2</sup>, et qu'une notice de montage est jointe au dossier qu'il a en son temps présenté.

.../...

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

6 NOV. 1980

HONORAIRES Maîtres PRADALIER et MONTFEUILLARD

Monsieur CHAMPAGNE expose que lors de deux Affaires, la responsabilité de la Ville risquait d'être en cause par les Tribunaux et qu'il a été fait appel à un avocat pour défendre nos intérêts.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Approuve la décision prise par le Maire en la circonstance,

Accepte de régler les honoraires dus, soit :

- Maître PRADALIER 2 000 Frs.
- Maître MONTFEUILLARD 500 Frs.

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Chapitre 934 du Budget Supplémentaire 1980.

AFFAIRE CORBIN

o o  
o

Monsieur ROBERT informe le Conseil que Monsieur CORBIN, employé Municipal, qui avait été victime d'un accident de la circulation en se rendant sur un chantier de travail, ne peut reprendre son activité, la station debout lui étant interdite par les médecins.

Une solution avait été envisagée avec l'Agence Nationale pour l'Emploi afin de le faire bénéficier de stages de formation accélérée. Aucune suite favorable n'a pu être donnée à cette éventualité, et la création d'ateliers qui vient d'être admise en début de séance, nécessitant la présence d'un gardien, il propose que Monsieur CORBIN soit réembauché à la Ville afin de tenir cet emploi. Comme d'autre part, cet ouvrier est très habile, il pourra également, et selon ses possibilités actuelles, rendre des services non négligeables en assurant certains travaux d'entretien.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Donne son accord pour cette façon de procéder.

o o  
o

CLASSES DE NEIGE

Monsieur LACLAU informe le Conseil que la Commission des Affaires Scolaires, a, dans sa réunion du 7 Octobre 1980, à laquelle assistaient les instituteurs concernés par les Classes de Neige et certains Directeurs d'Etablissement, arrêté et propose au Conseil les mesures propres à mener à bien la campagne 1980/1981.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Adopte les propositions de son Rapporteur :

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

6 NOV. 1980

## TYPES DE SEJOURS ENVISAGES : CLASSES DE NEIGE

DATE	GRUPE SCOLAIRE	MAITRE RESPONSABLE	NIVEAU	EFFECTIF	ETABLISSEMENT D'ACCUEIL RAISON SOCIALE ET ADRESSE PRECISE
20/11/80 Matin 24/12/80 Soir	LA VERVILLE	M. BOMAHY	CM 1	31	- Village Vacances de LAMOURA - Pavillon de CHAUNY - LAMOURA 39310 SEPTIMONCEL
7/01/81 Matin	LES MYRTILLES	Mme CHAUVIN	CM 1	32	- Village Vacances de LAMOURA - Pavillon d'EVRY - LAMOURA 39310 SEPTIMONCEL
28/01/81 Soir	LES MYRTILLES	M. SANDRE	CM 1	32	
15/01/81 Soir	LA SABLIERE	Mme LACLAU	CM 1	29	- Hôtel "L'Accueil Savoyard" - ONNION 74490 - ST-JEOIRE
05/02/81 Matin	L'ORNETEAU	M. LACLAU	CM 1	31	
15/02/81 Soir	LA VERVILLE	Mme ALLALI	CM 1-CM 2	30	- Hôtel "L'Accueil Savoyard" - ONNION 74490 - ST-JEOIRE
09/03/81 Matin	LA JEANNOTTE	Mme LE COZ	CM 1	27	
29/03/81 soir	LA VERVILLE	Mme RIVIERE	CM 1	31	- Hôtel "L'Accueil Savoyard" - ONNION 74490 - ST JEOIRE
31/03/81	LA JEANNOTTE	Mme CHEREL	CM 1	27	

A MENNECY le 8 Octobre 1980  
J.C.LACLAU

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

6 NOV. 1980

6

37

Ce dossier est remis à Monsieur PIROT afin qu'il puisse prendre les dispositions qui s'imposent et faire poser ces dalles par Personnel Communal.

O O  
O

### JUMELAGE

Monsieur MONIER fait un exposé sur les derniers échanges qui s'étaient faits avec RENNINGEN, au cours desquels des délégations d'élèves des C.E.S. ont été reçus, et ont assisté à une exposition de dessins.

D'autre part, il rapporte le voyage fait par une délégation du Conseil Municipale (M. CHAMPAGNE, MONIER) à COUTESHORPE en ANGLETERRE, Ville qui a été indiquée comme susceptible d'être jumelée avec la notre par le Conseil des Communes de l'Europe. La réception a été très chaude et cette Ville Anglaise paraît être très attractive et un jumelage vrai semblablement très intéressant.

### LE CONSEIL

Après discussion et à l'unanimité,

Prend note de la déclaration de son rapporteur,

Remercie la Commission de son activité, et demande que les contacts se poursuivent en vue d'aboutir à un jumelage permettant notamment à nos jeunes de mieux se connaître.

O O  
O

### SUBVENTION DEPARTEMENTALE AUX ASSOCIATIONS MENNECOISES

Monsieur ROBERT donne la liste des Subventions attribuées par le Conseil Général aux Associations Menneçoises :

- Ecole de Musique :	17 921	- C.S.M.	:	27 896	pour 6 Sections
- Judo	5 333	- Ping-Pong	:	986	
- Hand-Ball	2 358	Gymnastique	:	3 585	

O O  
O

### AFFAIRE MORINAIS - FUITE D'EAU

Monsieur VIOLETTE donne connaissance d'une réclamation émanant de Monsieur MORINAIS, domicilié 15 Rue des Hêtres, qui s'est vu réclamer une somme de : 1 332,80 Frs. de taxe d'Assainissement pour consommation excessive d'eau, due à une fuite après compteur.

.../...

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

6 NOV. 1980

## LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide de rembourser à Monsieur MORINAIS la somme de 1 332,80 Frs. car cette consommation exceptionnelle d'eau n'a pas été utilisée pour les besoins ménagers et ne correspond pas à l'esprit de cette taxe,

Et demande à la Société LYONNAISE DES EAUX de procéder à ce remboursement.

ECLAIRAGE PUBLIC - RACCORDEMENT DE LA VOIE INTERIEURE DU C.E.S. AU RESEAU CGENERAL.

Monsieur CHAMPAGNE fait part d'une étude réalisée par la Société FORCLUM en vue du raccordement de la Voie intérieure du C.E.S., Voie communale, au réseau Général d'Eclairage Public. En effet à la construction de cet ensemble, l'éclairage de cette voie, est lié à l'éclairage des bornes lumineuses disséminées en divers points des cours et espaces verts et commandé de la loge du concierge. Or, les bornes basses, souvent cassées par les jeunes du C.E.S., mettent toute l'installation en défaut et la voie principale de circulation n'est pas éclairée. La dépense avec branchement aérien serait de l'ordre de 3 825 Frs.

## LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Demande que soit étudié un branchement souterrain afin d'éviter la pose d'un poteau et que l'Avenue de Villeroy ne soit pas coupée par des fils aériens,

Dit que cette étude sera reprise dans le cadre du Budget Primitif 1981.

RUE DU HAMEAU - CLASSEMENT DANS LA VOIE COMMUNALE

Monsieur VIOLETTE rappelle que par Délibération du Conseil Municipal en date du 25 Janvier 1980, il avait été décidé de prendre en considération la proposition de classement dans la Voirie Communale de la Rue du Hameau, sous réserve du résultat de l'Enquête réglementaire.

Celle-ci a eu lieu du 1er au 15 Octobre et aucune observation n'a été faite sur ce dossier.

Il propose donc au Conseil de délibérer dans ce sens et autoriser le Maire ou un Adjoint à signer tous actes notariés indispensables à la remise gratuite à la Ville du terrain d'assiette, pour ensuite le faire incorporer par le Service du Cadastre au Domaine Public.

.../...

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

6 NOV. 1980



## LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,  
 Décide le Classement de la Rue du Hameau dans la Voirie  
 Communale,  
 Charge Maître GILLES, Notaire, d'établir tous actes nécessaires,  
 Autorise le Maire ou un Adjoint à signer les actes notariés,  
 Demande l'incorporation de cette voie dans le Domaine Public.

O O  
 O

## CIRCULATION : A/ DEMANDE DES A.F.U.L.

a) - PAQUERETTES :

Un "STOP" sera installé à l'angle de la Rue des Iris et  
 de l'Avenue de la Seigneurie

b) - LES MYOSOTIS : - à l'angle de la Rue des Bleuets  
 et du Boulevard de la Verville et un sens unique instauré dans la Rue  
 des Bleuets, et la Rue des Myosotis.

c) - COLLINE DE VERVILLE

Une étude sera faite sur la réelle nécessité d'installer  
 des "STOP" au Carrefour des Rues débouchant sur le Boulevard de la Verville,  
 car il semble que la priorité à droite doit être retenue en la cir-  
 constance.

Monsieur le Maire est donc invité à prendre les arrêtés  
 réglementaires pour solutionner ces questions.

B/ SORTIES ECOLE DE LA JEANNOTTE

Monsieur VIOLETTE donne lecture d'une lettre d'un Habitant  
 du quartier de la Jeannotte qui s'émeut de :

- Voir Monsieur BORNET, qui assure les rentrées et sorties  
 des élèves de l'Ecole de la Jeannotte, se faire mouiller par temps de  
 pluie, et demande qu'on lui installe un abri.

- Ce que les feux tricolores au Carrefour Avenue de la  
 Jeannotte - R.N. 191 ne sont toujours pas installés.

## LE CONSEIL

Après discussion,

Décide d'étudier dans le cadre du Budget Primitif 1981,  
 l'abri pour Monsieur BORNET,

- de répondre au demandeur que la pose des feux tricolores  
 va se faire dans le cadre des Travaux à entreprendre par la D.D.E.

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

6 NOV. 1980



## C/ FEUX TRICOLORES

Madame BLIN pose le problème de la circulation coupée intempestivement à la hauteur du Centre de Loisirs par une manipulation abusive des boutons de commande des Feux par les piétons qui n'empruntent pas la Passerelle.

Monsieur DUMAS demande que soit vérifié le fonctionnement des Feux à l'Angle de la Rue de La Fontaine et de la R.N. 191, ceux-ci bloquant le circulation sur la R.N. bien qu'il n'y ait aucun véhicule ou piéton à sortir de la Rue de la Fontaine ou du Chemin de Champoreux.

## D/ ABRI BUS

Monsieur BOURIOT demande que soit étudiée la pose d'abris-bus pour les élèves qui fréquentent les divers établissements scolaires extérieurs à MENNECY et qui attendent le passage du car.

## LE CONSEIL

Après avoir discuté de ces différentes suggestions,

Décide que des études plus approfondies soient faites pour le prochain Budget.

## VOYAGE DES PERSONNES AGEES

Madame BLIN fait part des Travaux de la Commission, et informe le Conseil que le voyage 1981 aura lieu du 11 au 17 Mai 1981 à SAINTE-MAXIME dans une résidence S.N.C.F. "MAXIMA 2000", le coût de Pension est de 1 350 Frs, auquel il y faudra ajouter les frais de Transport MENNECY-PARIS et Retour. *Ceux qui, à descente pourront rester à MenneCY de plus, un forfait par personne complète soit 875 fr.*

Il est proposé que les anciens participent en fonction des impôts sur le revenu qu'ils paient.

## LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Donne son accord sur la proposition de la Commission, *Bureau de Havel et Roger de Courtois et se dévouent avec le S.N.C.F.*  
Fixe les participations comme suit :

- Imposition supérieure à 6 000 Frs	1 250 Frs.
- " comprise entre 4 000 et 6 000	1 100 Frs.
- " " " 2 000 et 4 000	1 000 Frs.
- " inférieure à 2 000 Frs.	925 Frs.
- Non imposable	875 Frs.
- Sans ressources prise en charge par le Bureau d'Aide Sociale.	

.../...

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

41

6 NOV. 1980

11

Décide d'indemniser les accompagnateurs à raison de  
500 Frs.

*Dé qui le seigneur sera imputé au Chef. 900 de Bld*

Décide également de faire remettre aux anciens: impotents,  
malades, paralysés, hospitalisés, un colis d'une valeur de 75 à 80 Frs.

COMMISSION COMMUNALE DE LOISIRS ET CULTURE

Le Maire propose que la Commission Communale de Loisirs et  
Culture s'ouvre, et que Messieurs LEBORGNE et BOUCHERY en fassent partie.

LE CONSEIL

Après discussion donne son accord en ce qui concerne Monsieur  
LEBORGNE et surseoit pour Monsieur BOUCHERY, celui-ci devant quitter la  
Ville.

ORANGERIE ET MAISON POLYVALENTE

Le Maire propose que Monsieur GARRO, suive particulièrement  
les dossiers "Orangerie" et "Maison Polyvalente" en liaison avec la  
Direction des Services Techniques, la Commission Municipale Loisirs et  
Culture, et la Commission.

LE CONSEIL

Adopte cette proposition.

AFFAIRES DIVERSES

Cérémonie du 11 Novembre - Monsieur ROBERT fait le rappel  
des cérémonies du 11 Novembre et déclare qu'il pense judicieux de remettre  
à trois anciens combattants de la Guerre 1914-1918 la Médaille de la Ville.

LE CONSEIL

Adopte cette proposition.

0 0  
0

Monsieur ROBERT signale que Monsieur TARTARY, Adjudant Chef  
de la Compagnie des Sapeurs Pompiers, part en retraite et propose également  
que la Médaille de la Ville lui soit remise. Le Conseil donne son accord.

0 0  
0

.../...

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

6 NOV. 1980

12



Monsieur BOURIOT donne lecture d'une lettre émanant du Secours Catholique qui recherche un local pour entreposer les vêtements qui sont stockés en vue de distributions aux déshérités. Cette demande est conservée en instance, car aucune disponibilité n'existe actuellement.

o o  
o

Monsieur GARRO, signale qu'il a maintenant le dossier complet pour le ramassage des verres. A réétudier dans le Cadre du Budget Primitif 1981.

o o  
o

Séance levée à 0 H. 20.

Handwritten signatures in blue ink, including names such as 'M. Rebozo', 'M. Garro', 'M. Jacob', 'M. Marbais', 'M. Gaudy', 'M. Stein', 'M. Franck', 'M. Hekman', 'M. Mous', and 'M. P. H.', along with various scribbles and initials.